

Concours de recrutement de la 38^{ème} promotion Banque

AVIS DE PROROGATION DU DELAI

Au regard des perturbations enregistrées au niveau des examens de certaines structures universitaires tunisiennes, et afin de permettre aux étudiants éligibles de pouvoir passer le concours de recrutement de la 38^{ème} promotion Banque, l'IFID a décidé de proroger le délai de dépôt de **l'attestation de réussite** ou du **relevé des notes** (1^{ère} année master) jusqu'au **mardi 3 juillet 2018**.

Cependant, tous les étudiants demeurent soumis à l'obligation de déposer leur dossier de candidature (toutes les autres pièces requises à l'exception de l'attestation de réussite ou du relevé des notes) au plus tard **le 25 juin 2018**.